

# Canne N°1 Blanche

Bulletin trimestriel  
Janvier - février - mars 2023



Scannez pour tout  
découvrir sur la  
**Semaine de la Ligue  
Braille 2023**



Bureau de dépôt : Bruxelles X  
N° d'agrégation : P207078

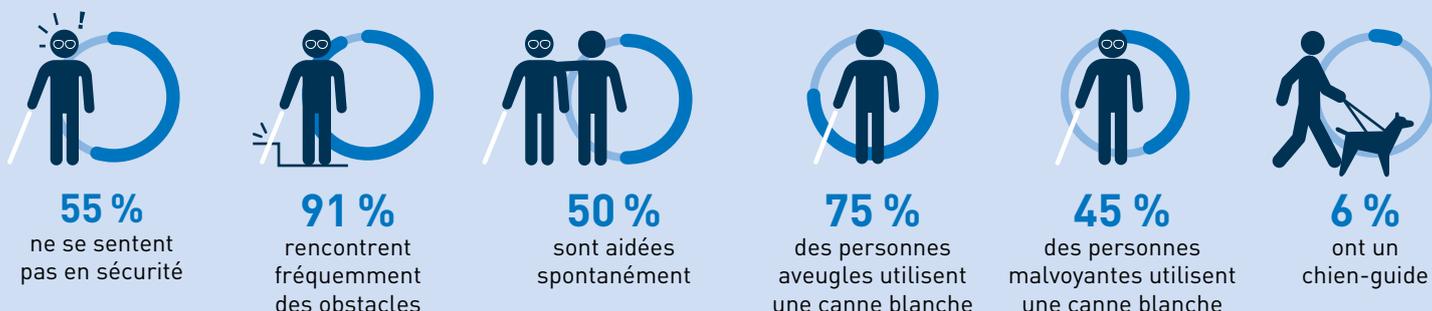
Rue d'Angleterre 57  
1060 Bruxelles



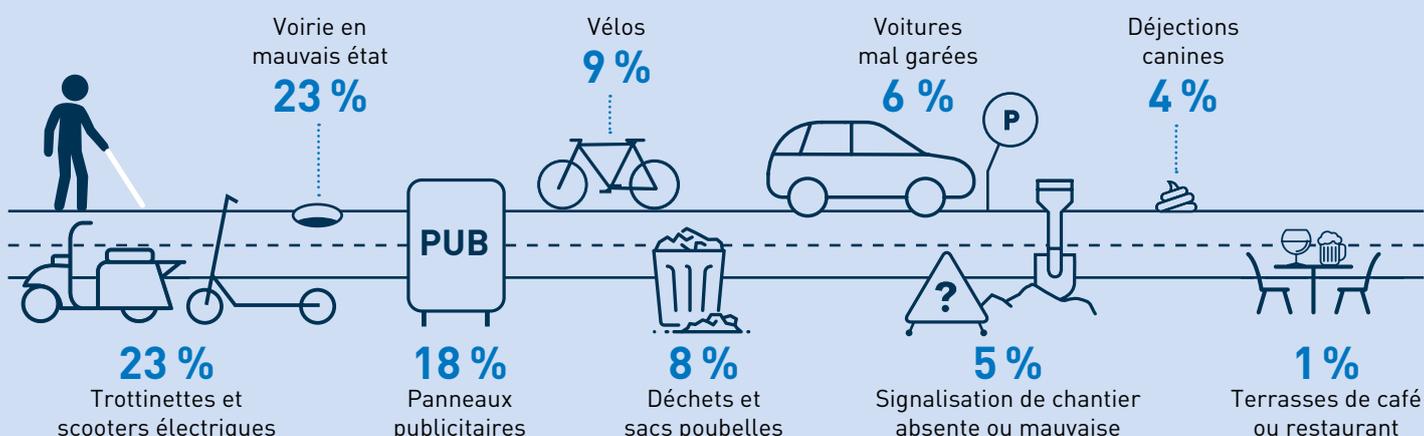
**ligue braille** asbl  
une autre façon de voir la vie

# La mobilité des personnes aveugles ou malvoyantes

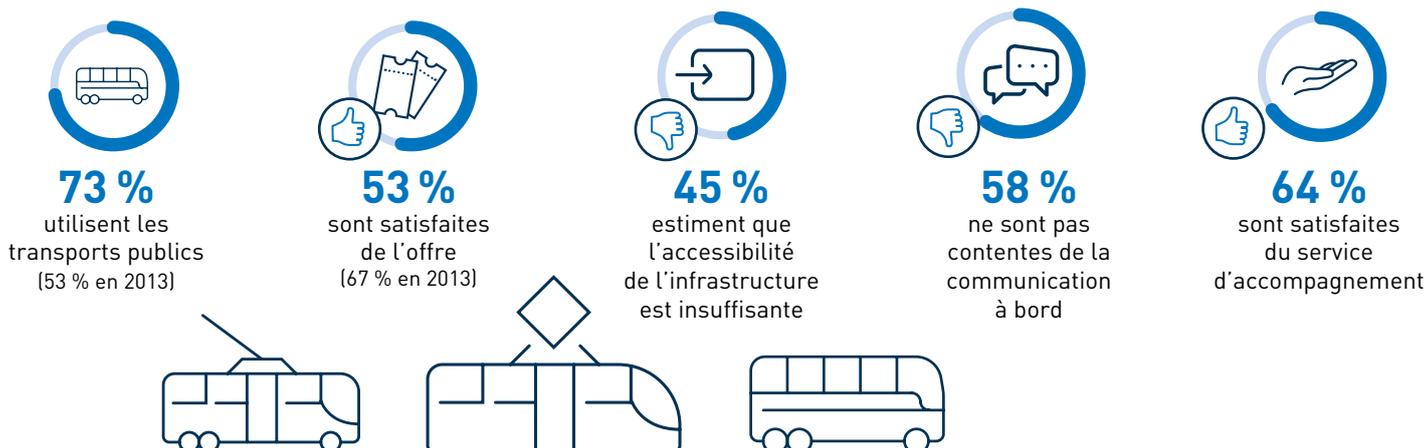
## En rue



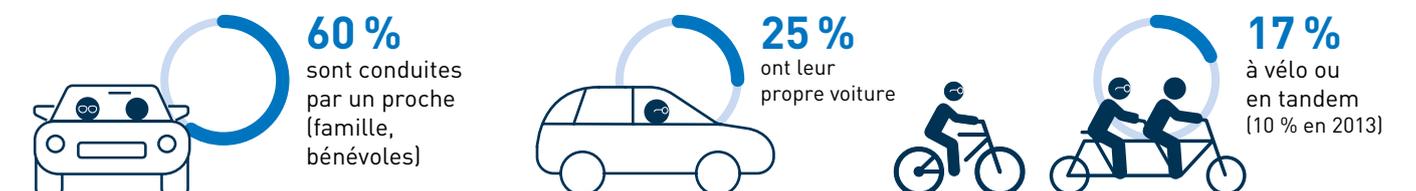
## Les obstacles les plus régulièrement rencontrés



## Transports publics



## Les autres modes de transport



## DU PAIN SUR LA PLANCHE ?

---

« Mmm, des sacs poubelles sur le trottoir... un nouveau panneau de signalisation... un carrefour sans feux sonores... des travaux de voirie... quel est le numéro du bus qui arrive ... zut, je me suis trompé de rue... changement de voie : le train à destination de ... arrivera en voie ... au lieu de voie... ». Y a-t-il quelqu'un pour m'AIDER ?

Se déplacer, où et quand on le souhaite, reste souvent source de stress et de frustration pour les personnes aveugles et malvoyantes. Certaines préfèrent rester cloîtrées au risque de distendre les si précieuses relations sociales. Une réalité tout simplement inacceptable pour la Ligue Braille.

Que faisons-nous ? La Ligue Braille prodigue des cours d'orientation et de mobilité pour apprendre à se déplacer en toute sécurité et en toute indépendance. De plus, elle sensibilise toutes les parties prenantes à la mobilité vers une plus grande inclusion. L'accessibilité est un impératif !

En 2013, la Ligue Braille avait mené une enquête de mobilité auprès de ses membres. En 2023, il nous est apparu important de mesurer les évolutions. Découvrez vite les résultats dans les pages intérieures de ce numéro, sur lesquels s'appuie la Semaine de la Ligue Braille, campagne annuelle de sensibilisation au handicap visuel. Belle lecture !

### **Dossier: Mobilité** ..... 4

- La rue est à tout le monde
- 2013-2023 : la mobilité en question
- Une route sans obstacle profite à tous
- Transports en commun, le plébiscite
- La voiture, toujours reine ?

### **Portrait** ..... 19

- Réapprivoiser la voirie

### **Santé** ..... 21

- Le zona ophtalmique

### **Technologie** ..... 24

- La mobilité 2.0

### **Vos droits** ..... 27

- En direct du Service social

### **Vie Quotidienne** ..... 29

- Les aides en chemin
- Quoi de neuf au BrailleShop ?

### **Emploi** ..... 32

- Aller travailler, déjà du boulot !

### **Loisirs** ..... 34

- La fabrique de jeux adaptés
- Quoi de neuf à la Bibliothèque ?

### **Merci** ..... 37

- Toute aide a son importance

# AUJOURD'HUI BAU VA AU CONC



**90** % des personnes aveugles et malvoyantes rencontrent des **obstacles** inattendus sur leur trajet. Aidez-les en veillant à laisser les trottoirs dégagés.

Du 20 mars au 2 avril 2023, nous conscientisons le grand public et les politiques sur la mobilité des personnes aveugles et malvoyantes. Chaque jour, nous entendons parler des problèmes auxquels nos membres sont confrontés sur la voie publique. De vrais problèmes qui pourraient être évités de façon simple. Dix ans après notre dernière campagne de mobilité à grande échelle, nous constatons que le besoin de sensibilisation reste important. 664 personnes ont répondu à notre enquête. Elle est représentative. Découvrez-la sur [www.braillemobility.be](http://www.braillemobility.be). Un spot télé et radio ont été créés pour illustrer notre plaidoyer. La protagoniste du spot télé est Bau,

## LA RUE EST À TOUT LE MONDE

Se déplacer est un droit fondamental. Pour les personnes aveugles et malvoyantes, la route est parsemée d'obstacles. Littéralement. C'est pourquoi nous consacrons notre campagne annuelle de sensibilisation « Semaine de la Ligue Braille » à la mobilité.

l'une de nos membres. Une jeune femme déterminée à bouger sans contraintes. Voici ce qu'elle dit de la mobilité : « D'accord, les interventions qui doivent avoir lieu coûtent de l'argent à la société, mais c'est un petit effort pour rendre le monde plus accessible à un grand nombre de membres de notre société. »

Ce spot télé est complété par une vidéo diffusée sur nos médias sociaux. Elle met en évidence le parcours que les personnes aveugles et malvoyantes doivent emprunter pour être mobiles de manière autonome. Avec le spot radio et l'affiche (voir ci-dessus), nous développons les résultats de l'enquête, afin d'informer le grand public.

La presse a également été conviée pour découvrir l'enquête et interroger les témoins directs de cette conquête d'autonomie.

La Ligue Braille frappe également à la porte des élus, responsables des différentes compétences impliquées ; la mobilité, les infrastructures, la santé, la propreté publique et le handicap. Notre enquête sera remise entre les mains des ministres compétents, par des personnes aveugles et malvoyantes.

Enfin, nous organiserons des actions dans les gares SNCB de Bruxelles-Midi, Courtrai et Liège, afin de sensibiliser le grand public sur ce qu'il convient de faire lorsqu'une personne aveugle ou malvoyante demande de l'aide.

En 10 ans, beaucoup a été réalisé au niveau des politiques et des opérateurs de transport public. Cependant, certaines demandes sont toujours d'actualité et de nouveaux problèmes ont surgi, liés à l'évolution de la mobilité (micromobilité, numérisation, électrification de la flotte). Voici les 5 priorités à traiter aujourd'hui :

1. Mieux encadrer le stationnement et l'utilisation des scooters, vélos et trottinettes électriques. Les véhicules électriques, trop silencieux, devraient être équipés de systèmes sonores.

2. Plus d'aides en rue : dalles podotactiles, feux sonores, panneaux d'information en braille et boutons-poussoirs vibrants et sonores lorsque le trafic se révèle trop bruyant. Des trottoirs mieux éclairés.
3. Des transports publics plus inclusifs, avec plus d'accessibilité et une meilleure communication. Des annonces sonores généralisées. Des app mobiles accessibles.
4. Des trottoirs propres et praticables. Des règles sur la sortie des sacs poubelles. Une meilleure signalisation des chantiers. Des sanctions pour les contrevenants.
5. Une meilleure sensibilisation aux différents problèmes rencontrés par les personnes aveugles et malvoyantes. Les plans de mobilité doivent être élaborés en concertation avec les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Ces différentes demandes impliquent les élus, le grand public et les groupes d'intérêt tels que la Ligue Braille. Tous ont un rôle à jouer pour que les personnes aveugles et malvoyantes soient moins gênées sur la route. Ce numéro de Canne Blanche est construit autour des résultats les plus éloquentes de l'enquête. Découvrez-les dans les articles suivants !

## 2013-2023 : LA MOBILITÉ EN QUESTION

**Comme en 2013, nous avons soumis une enquête de mobilité à nos membres et comparé les résultats. Ils montrent que les personnes aveugles et malvoyantes n'ont pas renoncé à bouger, au contraire, mais qu'il reste des choses à faire !**

Premier enseignement : nos sondés sortent plus qu'en 2013. 62 % sont chaque jour ou presque sur la voie publique, 27,1 % plusieurs fois par semaine et 10,8 % rarement. En résumé, 89 % des sondés sortent fréquemment contre 76 % en 2013. L'âge et le cadre de vie impactent la fréquence de ces sorties. 14,2 % des plus de 55 ans sortent rarement de chez eux, les plus casaniers vivent en milieu non urbain, particulièrement en Flandre occidentale. C'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a le plus la bougeotte.

### **De quelles façons ?**

Les transports en commun sont plébiscités. En 2013, 53 % des personnes aveugles et malvoyantes les utilisaient. Ils sont désormais 73,2 %, surtout les 35-54 ans (85,9 %). Une progression qui s'explique, en partie, par

l'amélioration de l'offre. Depuis 2013, les quatre opérateurs de transports en commun ont fait des efforts en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap sur leurs réseaux. Tous travaillent désormais avec un « manager en accessibilité » et consultent les associations qui représentent les voyageurs en situation de handicap. L'inclusion des personnes à mobilité réduite fait également partie des plans stratégiques des opérateurs. Avec des engagements concrets pour les années à venir (voir p. 11).

Enfin, un sondé sur 5 utilise le service d'accompagnement proposé par les opérateurs de transports en commun.



## Les autres modes de déplacement

Ceux qui n'utilisent pas les transports en commun se déplacent majoritairement (60 %) avec des bénévoles : amis, famille, voisin, etc. 39 % font appel au taxi social. 25 % préfèrent le taxi classique et 17 % le service Taxibus de la STIB.

Lorsqu'ils se déplacent à pied, 48,6 % des sondés (dont 75 % des personnes aveugles) le font avec une canne blanche. En 2013, 79 % des personnes aveugles l'utilisaient, c'est donc en légère baisse.

L'apprentissage de la canne blanche peut être long et fastidieux. Tout le monde n'y parvient pas (voir p. 19). 5,9 % de nos sondés se déplacent avec un chien guide (5 % en 2013). 5 % utilisent un déambulateur et 4 % un fauteuil roulant.

Autre constat de notre enquête : l'automobile n'a pas dit son dernier mot ! 25,5 % de nos sondés possèdent leur propre voiture contre 21 % en 2013. Les 55 ans et plus sont les plus représentés avec 28,9 % et ceux qui vivent en milieu non urbain (52,8 %). Pour se garer, les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent, dans certains cas, obtenir une carte de stationnement pour personne handicapée, (voir p. 17) mais un nouveau problème se pose en 2023 : la Scan Car ne la reconnaît pas.

Enfin, le vélo progresse également : 17,2 % des sondés circulent à vélo ou en tandem (contre 10 % en 2013). Près d'1 sondé sur 5 pédale presque tous les jours, particulièrement les 15-34 ans. On peut déduire que le vélo est devenu, comme pour les voyants, un mode de transport à part entière et plus seulement un outil sportif ou de loisirs. Et que, plus il y a d'aménagements, plus ils sont utilisés.

## Mobilité 2.0



11,4 % de nos sondés utilisent des applications de navigation (20,2 % des personnes aveugles et 10 % des personnes malvoyantes). En 2013, 10 % de nos sondés utilisaient ces apps. Pas de montée vertigineuse, donc. Plusieurs choses peuvent l'expliquer : la fracture numérique, le prix de ces appareils et l'âge des sondés, pas toujours enclins à

manipuler un smartphone. Rappelons aussi que la sécurité passe avant tout par l'apprentissage des aides à la mobilité. La canne blanche, par exemple, ou la maîtrise du trajet. Aucune application ne mentionne la présence d'un échafaudage ou d'une voiture garée sur le trottoir, leur apport reste limité.

Autre désavantage, elles guident en vocal, des écouteurs sont requis, ce qui peut sérieusement compromettre l'attention de l'utilisateur.

### **En sécurité sur la voie publique ?**

En 2013, les sondés répondaient non à 64 %. C'est mieux en 2022 puisque ce sentiment d'insécurité est rapporté par 54,8 % des sondés, surtout les femmes et les plus de 55 ans. Pour 33,3 %, le sentiment de sécurité est noté de 6 à 7 sur 10. Notons que 11,9 % des sondés évaluent leur sentiment de sécurité à au moins 8 sur 10 (des hommes de 15 à 34 ans surtout).

Autre résultat interpellant : 90,8 % des sondés rencontrent régulièrement des problèmes sur la voie publique. C'était le cas de 84% des sondés en 2013. A l'époque, 15 % des sondés citaient, comme premier obstacle, les panneaux publicitaires, les voitures mal garées et les déjections canines, à égalité. 13 % évoquaient les vélos, les

motos, les poubelles et les travaux mal signalés. En 2022, un obstacle se dégage nettement : les trottinettes et scooters partagés. 22,9 % des sondés les citent comme obstacles qui posent le plus de problème, surtout à Bruxelles où près d'1 sondé sur 2 (49 %) les désigne prioritairement.



Pour ne pas heurter un scooter partagé, il faut une canne blanche et une dose de chance !

Ces nouveaux modes de déplacement s'attirent les foudres des personnes aveugles et malvoyantes pour deux raisons : leur silence et leur rapidité en font des obstacles dangereux sans parler de leur stationnement anarchique (et tout aussi dangereux) sur les trottoirs et les dalles podotactiles.

Juste derrière, 22,7 % citent le mauvais état de la voirie. On grimpe à 40 % des sondés du Hainaut et de la province de Luxembourg.

3e obstacle (17,9 %) les panneaux publicitaires. 4e obstacle, pour 8,7 % des sondés, surtout en Brabant wallon et en province d'Anvers, le vélo. 5e position, avec 8,4 %, les sacs poubelles et les déchets. Suivent : les voitures mal garées (5,6 %), les travaux non ou mal signalés (5,1 %), les déjections canines (4,2 %) et les terrasses de cafés et restaurants (1,4 %).

### **Une nouveauté : les véhicules électriques**

53 % de nos sondés sont souvent gênés par des trottinettes électriques. 34,3 % le sont parfois. 12,7 % ne le sont jamais. 79,2 % se disent souvent ou parfois gênés par les vélos électriques (plus encore à Bruxelles et dans le Brabant flamand). 67 % se disent gênés par les scooters et enfin, 65 % par le silence des bus, voitures et taxis électriques.

Selon Statbel (l'Office belge de statistique) 48 % des voitures neuves immatriculées en 2022 étaient hybrides ou électriques. Une donnée avec laquelle les personnes aveugles et malvoyantes vont devoir composer.

### **Les aides techniques en rue**

Comme en 2013, nous en avons soumis 3 à nos sondés, leur demandant si elles étaient utiles. (voir p. 19). Les aides sonores aux

feux de signalisation étaient jugés utiles voire très utiles par 73 % des sondés en 2013. Ils sont 82,7 % en 2022. Les dalles podotactiles au sol passent de 55 à 70,9 % d'avis favorables. Les panneaux en braille passent de 11 à 28,9 %. Enfin, l'aide spontanée des passants reste mitigée. 49,8 % des personnes interrogées déclarent être aidées "régulièrement ou occasionnellement" sur la voie publique, 50,2 % disent être aidées "rarement ou jamais". Dans le détail, 28,6 % le sont "occasionnellement", 30,6 % sont aidées "rarement". Enfin, 19,6 % des répondants ne reçoivent "jamais" d'aide spontanée. C'est particulièrement vrai pour la tranche des 15-34 ans. On constate également que les personnes aveugles reçoivent de l'aide beaucoup plus souvent que les personnes malvoyantes (76,6 % des personnes aveugles disent recevoir de l'aide contre 45,4 % des personnes malvoyantes). Enfin, la perception de cette aide a un peu changé. En 2013, 69 % des répondants la trouvaient agréable et prévenante. En 2022, ils sont 59,8 %. En 2013, 13 % ont trouvé l'aide infantilisante et forcée. Cette proportion passe à 21,8 %. Enfin, 18,3 % ont trouvé cette aide généralement condescendante, c'est la même chose qu'en 2013.

## UNE ROUTE SANS OBSTACLE PROFITE À TOUS

Parfois, un simple trajet se transforme en parcours du combattant. C'est très souvent le cas pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Selon notre enquête, 9 sondés sur 10 rencontrent souvent ou régulièrement des obstacles sur la voie publique et 55 % ne s'y sentent pas en sécurité.

Qui est responsable de ces écueils et qui peut y remédier ? Pour répondre à ces questions, il faut se lancer dans le labyrinthe institutionnel belge, slalomer entre les compétences régionalisées, redistribuées et les différents niveaux de décision. En tant que Ligue Braille, il nous faut adresser nos messages de sensibilisation aux différents gouvernements, bien sûr. Puis aux différentes entreprises en charge de la mobilité. Mais aussi à nous-mêmes : les citoyens. Nous

pouvons déjà faire de petits pas dans la bonne direction.

Après tout, qui met son sac poubelle au milieu du trottoir ? Qui gare sa voiture dans des endroits où elle n'est pas autorisée ? Qui laisse son vélo sur un poteau au milieu du chemin ? Qui ne ramasse pas les déjections de son chien ? Et ces panneaux publicitaires, ces terrasses au milieu de la route, vraiment ? Et puis ce problème, récent, qui s'ajoute : s'il vous plaît, n'abandonnez pas de scooter ou de trottinette partagée en plein milieu du chemin dès que vous n'en avez plus besoin...

Il est facile de pointer du doigt les gouvernements et les institutions, mais nous avons aussi notre part à faire. Et pas seulement pour les personnes aveugles et malvoyantes. Au final, des trottoirs propres, praticables et sans obstacle profitent à tout le monde. C'est le principe d'une société inclusive : elle est accessible à tous !



Action organisée par le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, dont fait partie la Ligue Braille) pour dénoncer la problématique des trottinettes

## TRANSPORTS EN COMMUN, LE PLÉBISCITE

**Comme en 2013, le premier mode de déplacement des personnes aveugles et malvoyantes sont les transports en commun : 73,2 % des sondés les utilisent contre 53 % il y a 10 ans. L'accessibilité, nouveau challenge des opérateurs. Nous les avons sondés.**

### Mais avant, le bulletin...

- 53 % de nos sondés pensent que l'offre de transports publics rencontre leurs besoins (contre 67 % en 2013). 1 sur 10 est tout à fait satisfait. Bruxelles tire son épingle du jeu avec 63 % de sondés satisfaits. La satisfaction est également supérieure à la moyenne en milieu urbain, dans les provinces de Namur, d'Anvers et du Brabant flamand. En revanche, seuls 11 % des répondants sont satisfaits en province de Luxembourg, 34 % dans le Hainaut.
- 53,7 % des sondés de Flandre prennent les transports en commun. Ils sont 76,8 % à Bruxelles et 22,4 % en Wallonie.
- 58 % de tous nos sondés ne sont pas ou pas du tout satisfaits de la communication à bord.

- 50 % estiment que l'accessibilité des infrastructures est satisfaisante. 5 % sont tout à fait satisfaits.
- Enfin, 64 % sont satisfaits des services d'assistance fournis par les transports publics. C'est la même chose qu'en 2013.

### La SNCB

Tommy Zonnekein, responsable de l'accessibilité à la SNCB, explique que l'accessibilité au sein de la compagnie ferroviaire a longtemps été considérée comme une couche à ajouter au service, après coup, pour qu'une personne en situation de handicap puisse également prendre le train. « Mais l'accessibilité n'est pas du tout une couche, elle doit faire partie de l'ensemble. Cette prise de conscience n'a vraiment eu lieu que ces dernières années et mon poste a été créé en 2019. Depuis la fin du mois de décembre 2022, nous avons un nouveau contrat de gestion dans lequel cette accessibilité est transversale. Je pense que nous pouvons être un moteur d'inclusion dans la société. Plus grand est le nombre de personnes qui peuvent prendre le train, plus notre société devient inclusive. Nous essayons aussi de coopérer avec les autres opérateurs, mais pour le moment, il n'existe pas d'organe consultatif

structurel où échanger sur nos expériences et travailler sur des projets. »

### **Navilens : 1er projet pilote avec les 4 opérateurs**

Dans le cadre d'un projet pilote sur l'app Navilens, (système qui permet aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'orienter grâce à des codes QR scannés avec un smartphone), les 4 prestataires de transports publics ont collaboré pour la première fois sur le thème de l'accessibilité. Navilens a été testée dans 3 gares des 3 régions. « Comme les avis des utilisateurs étaient très partagés et que la technologie ne s'est pas avérée suffisamment pertinente pour être utilisée immédiatement, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet », confirme Tommy Zonnekeijn. Mais cette expérience aura au moins eu le mérite de fédérer les 4 opérateurs, mais aussi les premiers concernés : les personnes aveugles ou malvoyantes qui ont pu tester Navilens.

### Insatisfaction concernant les annonces à bord

« Ils ne sont pas toujours entendus, mais les messages à bord des trains font partie des missions de nos accompagnateurs de train. L'erreur est humaine, il

arrive qu'ils oublient, n'aient pas le temps ou que le matériel soit déficient. Un conducteur de train a tellement de tâches à accomplir, il est parfois confronté à des équipements obsolètes, de sorte que la technologie ne fonctionne pas ou que l'annonce ne passe pas... Dans nos trains modernes ou modernisés, une solution technique annonce automatiquement l'arrêt. Dans nos nouveaux trains M7, le côté de la sortie est également précisé et les boutons de commande des toilettes sont équipés d'annonces vocales. Ce devrait être généralisé, le contrôleur ajoutant de la valeur pour les annonces supplémentaires ou urgentes. Une solution provisoire pourrait être que l'accompagnateur du train fasse une annonce lorsque le côté de la sortie change (dans les petites gares, il est presque toujours à gauche). »

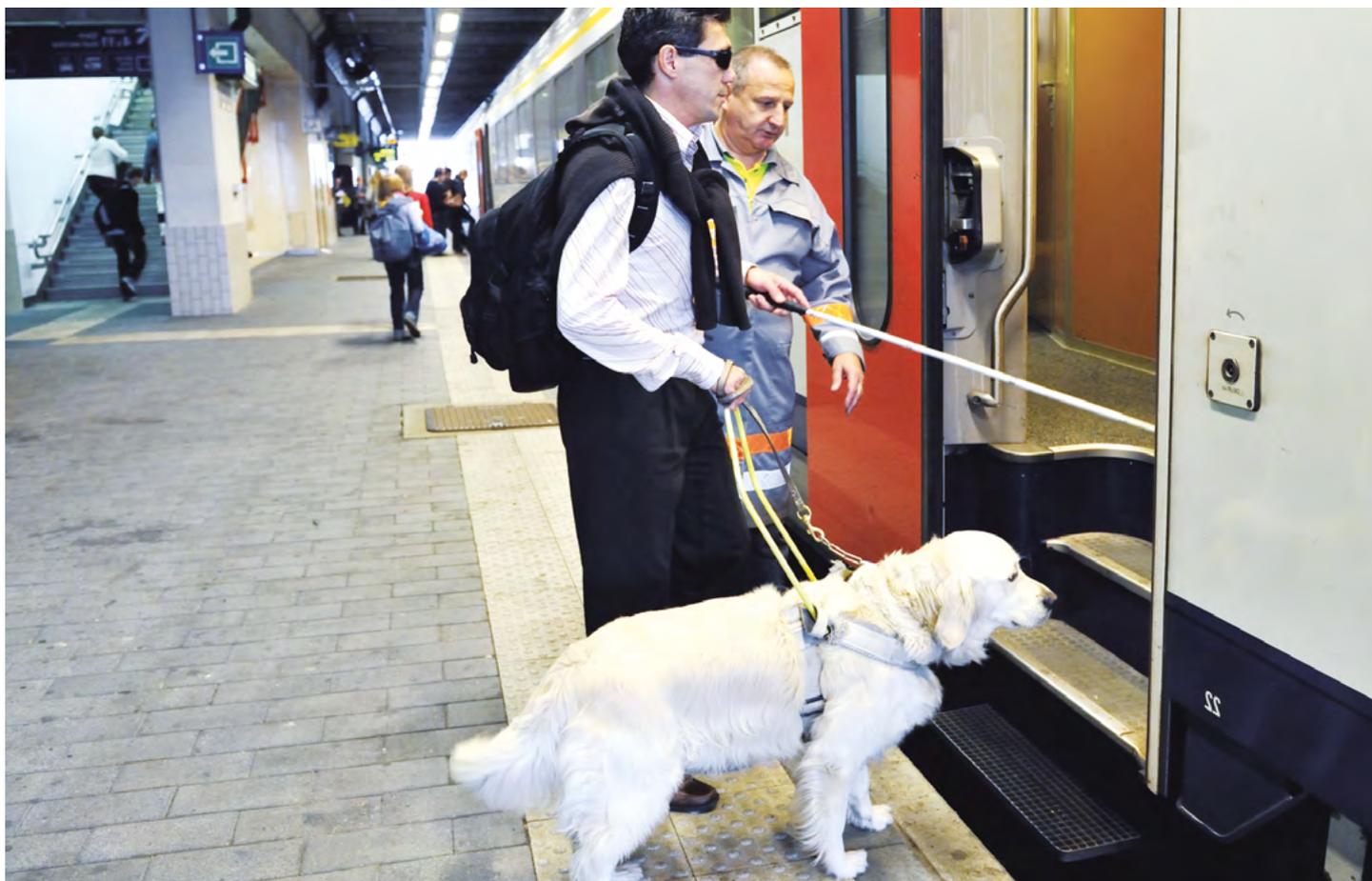
### L'assistance obtient une bonne note

« En quelques années, notre service d'assistance (sur réservation) est passé de 80 à 159 gares, dont une assistance garantie dans 132 stations. Début 2023, nous avons lancé notre nouvelle application SNCB Assist pour faciliter les demandes d'assistance. Les chiffres de satisfaction concernant nos prestations d'assistance sont

toutefois supérieurs aux 64 % de l'enquête. D'une certaine manière, j'espère que dans une vingtaine d'années, l'assistance ne sera plus nécessaire et que les gens pourront prendre le train sans réservation. Aujourd'hui, il nous arrive d'envoyer du personnel en voiture dans une gare pour aller fournir une assistance afin que quelqu'un puisse y prendre le train. Il n'est pas possible d'avoir une personne disponible en permanence dans chaque gare pour fournir une assistance. Mais si les gares et les trains sont totalement accessibles à l'avenir, il faudra se poser la question : l'assistance devra-t-elle

encore venir du personnel spécialisé, ou tout le monde pourra-t-il la fournir ? »

La SNCB est consciente qu'il existe encore de nombreux points à améliorer, mais Tommy nous rappelle, à plusieurs reprises durant l'interview, le contexte complexe dans lequel l'entreprise évolue historiquement. « Nous sommes l'une des dernières entreprises organisées au niveau fédéral, notre contexte politique est complètement différent des autres fournisseurs de transport public qui dépendent du niveau régional. Les réglementations relatives à l'accessibilité sont



également des questions régionales et différent selon les régions. Cela nous place dans une situation très difficile. Il y a aussi la fragmentation des compétences (les gares, c'est la SNCB (et jusqu'en 2014 même SNCB Holding), l'infrastructure, c'est Infrabel). Avec un âge moyen de 25 ans, notre matériel roulant fait partie des plus anciens d'Europe. Il peut s'écouler 10 ans entre le début de la procédure d'achat et la livraison. Il y a beaucoup de retard à rattraper et les changements que nous décidons aujourd'hui ne seront visibles que dans des années. En outre, par nécessité, la vision de la mobilité du contrat de gestion de 2008 a été maintenue pendant une longue période, où l'accessibilité n'était pas aussi prioritaire qu'aujourd'hui. La société a énormément changé en 15 ans, tout comme les idées et les besoins. Ne soyez pas trop durs : la SNCB est, bien sûr, responsable de l'accessibilité des gares et des trains, mais elle le fait dans le cadre et avec les moyens qui lui sont donnés. On cite volontiers l'exemple des Pays-Bas, qui ont transformé un réseau ferroviaire totalement inaccessible en un réseau presque entièrement accessible en l'espace d'une dizaine d'années. Pour réussir ce tour de force, il faut une vision à long terme

et beaucoup de ressources. En tout cas, notre nouveau contrat de gestion est un pas de géant dans la bonne direction. Vous le trouverez sur le site web du SPF Mobilité. »

### **La STIB**

La STIB reçoit le meilleur bulletin « Je suis évidemment ravi de découvrir ces chiffres » commente Christian de Strycker, Accessibility Manager de la STIB ; la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.

« Il y a encore des choses à faire, mais on part de vraiment très loin. Avant, ingénieurs et architectes ne se questionnaient pas du tout sur l'accessibilité des bâtiments ou des véhicules. En 2009, nous consultations une seule personne qui représentait, à elle seule, tous les handicaps. En 2014, la STIB a commencé à travailler avec le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles, dont fait partie la Ligue Braille) sur l'inclusion des voyageurs en situation de handicap. Nous avons maintenant un plan stratégique de mise en accessibilité du réseau 2020-2030 avec trois grands objectifs pour le handicap visuel : les pavés podotactiles dans les stations et sur les quais, l'audio dans tous les véhicules et, enfin, la généralisation à toutes les lignes de tram ou de bus

des annonces sonores à l'arrêt ou sur le quai. Un dispositif qui annonce le numéro de la ligne et son terminus et que nous proposons déjà sur certaines lignes. »

Autre souhait de l'entreprise, dans la foulée de l'expérience Navilens : la mise en place d'un organisme avec les autres prestataires de transport (SNCB, De Lijn et Le TEC) afin que les mêmes systèmes soient utilisés partout. « Les personnes malvoyantes empruntent souvent un itinéraire familial. Toujours le même. Notre défi est de faire en sorte qu'ils puissent se déplacer, à tout moment et sans crainte sur l'ensemble du réseau. »

Enfin, relevons la bonne note accordée au service Taxibus de la STIB. 63 % des sondés sont satisfaits. « C'est un défi parce que depuis le plan taxi, nous avons perdu beaucoup de chauffeurs et il est compliqué de répondre à la demande, qui progresse de 30 % chaque année. Cette croissance démontre un besoin de mobilité et nous sommes ravis, mais nous, ce que nous voulons fondamentalement, c'est que le service Taxibus ne soit utilisé que par ceux qui ne peuvent pas du tout prendre les transports en commun. Nous voulons que tous les autres voyagent en toute autonomie sur notre réseau ».



## Le TEC

C'est en Wallonie que les transports en commun ont le moins de succès. 22,4 % des sondés du sud du pays les utilisent. Une histoire d'accessibilité et de territoire. Christophe Leurident, membre du comité de direction de l'Opérateur de transport de Wallonie, en charge de la stratégie opérationnelle du groupe TEC, rappelle que « plus de la moitié des 32 000 arrêts TEC sont utilisés par moins d'une personne par mois. Les efforts sont donc concentrés sur les arrêts qui sont les plus pertinents à équiper. Le plan stratégique 2024-2028 comptera 4 axes d'inclusion des voyageurs à besoins spécifiques : l'aménagement des arrêts, le renouvellement du matériel roulant, la communication, notamment digitale, mais aussi dans les espaces TEC et la formation du personnel. Des choses ont déjà été faites : les nouveaux arrêts sont désormais équipés de dalles podotactiles. Nous travaillons à la refonte du site internet et de l'application, pour tous les utilisateurs, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Nous savons, par exemple, qu'il y a des problèmes de contraste et de couleurs qu'il faudra résoudre. » D'autres choses sont prévues plus rapidement : les annonces à bord et aux arrêts devraient être

opérationnelles d'ici fin 2024.

« Avant, ces aménagements étaient vus comme des contraintes dont on se passait. Aujourd'hui, on les voit plutôt comme des opportunités d'améliorer le service pour tout le monde. Au vu du vieillissement de la population par exemple. La vision a changé et c'est une évolution très nette en seulement 10 ans ».

**Retrouvez aussi l'état des lieux et l'interview du coordinateur en accessibilité de De Lijn dans Witte Stok.**



## LA VOITURE, TOUJOURS REINE ?

**Pour de nombreuses personnes, la voiture est un moyen de transport essentiel. 24,5 % des personnes aveugles ou malvoyantes (21 % en 2013) utilisent encore leur véhicule (en tant que passager ou non) pour se déplacer. Quelques conclusions intéressantes sur la voiture et les alternatives possibles.**

### Parking

Bon à savoir, les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent demander une carte de stationnement à la Direction générale des personnes handicapées. Elles peuvent donc se garer gratuitement sur ces emplacements. D'après notre étude, près de 2 sondés



sur 3 et 75 % des personnes aveugles les utilisent. Ceux qui ne le font pas disent ne pas en avoir l'utilité (ils n'ont pas de voiture ou pas de carte). Un quart des personnes les utilisent "rarement" ou "jamais" parce qu'elles estiment que ces places sont trop peu nombreuses ou parce que d'autres personnes s'y garent.

La carte de stationnement est liée à la personne, pas au véhicule. Cela peut poser problème avec la technologie Scan Car, qui n'est pas encore en mesure de reconnaître cette carte « personne handicapée » (voir aussi Canne Blanche n° 3 - 2022). Une technologie utilisée notamment en région bruxelloise où près d'un automobiliste sondé sur 3 se plaint du système (contre 13 % de mécontents au niveau national). Normal, devoir payer puis contester une amende, alors que l'on dispose d'une carte en règle est contrariant. Certaines villes permettent d'enregistrer jusqu'à deux plaques d'immatriculation, liées à la carte. En région bruxelloise, parking.brussels propose de vous inscrire via l'application 4411 ou de sélectionner le bouton « personne handicapée » sur l'horodateur. Plus d'infos sur <https://parking.brussels/fr/reglementations/la-carte-europeenne-de-stationnement-pour-les-personnes-presentant-un-handicap>

## **Pas de voiture ?**

Les personnes qui ne peuvent plus conduire et qui n'utilisent pas les transports publics comptent principalement sur les bénévoles et les amis pour les conduire (60 %). Il est également possible d'utiliser des services gratuits ou payants tels que le transport bénévole ou le transport adapté (par exemple, via les centrales de mobilité) pour les personnes à mobilité réduite (paiement également possible par le biais de chèques-services).

Certaines villes et communes fournissent également des chèques-taxi aux personnes à mobilité réduite. Notre enquête montre que 39 % des sondés circulent parfois avec un taxi social, 25 % un taxi classique et 17 % utilisent le service Taxibus de la STIB, à Bruxelles. Parmi les utilisateurs des transports adaptés, pas moins de 71 % sont satisfaits ou très satisfaits du service, plus encore en milieu non urbain. Un signe que ça marche !

## **Nouvelle brochure : " Puis-je conduire en toute sécurité ? "**

La voiture reste un mode de déplacement incontournable pour beaucoup. Il est donc douloureux de devoir « lâcher le volant » lorsque la vue ne le permet plus. En tant que conducteur, vous avez pourtant la responsabilité de votre sécurité, mais aussi celle des autres usagers. Quand faut-il renoncer à conduire ?

La Ligue Braille a rédigé une nouvelle brochure qui compile toutes les informations sur la législation et l'aptitude à la conduite pour les personnes malvoyantes. Elle détaille également les alternatives possibles. Cette brochure est disponible sur simple demande à notre service social.





## RÉAPPRIVOISER LA VOIRIE

Ils intriguent (parfois) les voyants qui les repèrent: certains aménagements existent sur la voie publique ! Julie Dahlem (thérapeute en psychomotricité) et Flore Nollet (ergothérapeute) enseignent la locomotion à la Ligue Braille et commentent l'enquête.

Comme en 2013, nous avons soumis 3 aides techniques à l'avis de nos sondés, leur demandant si elles sont utiles. En 2013, les **feux de signalisation sonores** étaient jugés utiles par 73 % des sondés. Ils sont désormais 82,7 % !

**Julie** : C'est une aide précieuse. L'ennui c'est qu'il y en a peu en Wallonie. Plus à Bruxelles, mais ils sont souvent cassés ou désactivés.

**Flore** : Il y en a également peu en Flandre. Je travaille avec un bénéficiaire de Louvain qui doit traverser la rue pour aller au fitness. Le feu sonore ne fonctionne plus. Il l'a signalé à la commune qui lui a dit que c'était une compétence régionale. La Région a réclamé un rapport, que la Ligue Braille a envoyé. Cela fait un an, le feu ne

fonctionne toujours pas. Finalement, ce monsieur utilise une application qui scanne le feu et énonce sa couleur pour traverser.

Les **dalles podotactiles** sont jugées utiles par 70,9 % des sondés (contre seulement 55 % en 2013).

**Flore** : Encore faut-il savoir qu'elles sont là, à quoi correspondent les lignes et les points, qu'elles ne soient pas endommagées, obstruées et qu'elles aillent quelque part. D'où l'intérêt des cours de mobilité et d'orientation. On constate aussi qu'il y a moins de dalles dans les nouveaux aménagements comme les piétonniers. La tendance est aux grands espaces vides « pour tous ». Mais non ! Sans dalle podotactile, c'est compliqué pour les personnes non ou malvoyantes.

**Julie** : Ces places dépouillées de tout ne sont finalement adaptées qu'aux personnes valides et voyantes.

**Les panneaux en braille**, on passe de 11 à 28,9 % de sondés qui les trouvent utiles. La proportion a augmenté en 10 ans, mais reste discrète.

**Julie** : Le braille a tendance à revenir. Mais je trouve qu'il n'est pas encore assez intégré à la vie courante.

### **La symbolique canne blanche**

48,6 % des sondés (dont 75 % des personnes aveugles) se déplacent avec une canne blanche, contre 79 % des personnes aveugles en 2013.

**Flore** : Accepter d'apprendre à utiliser une canne blanche, c'est un processus qui peut prendre des années. Une canne blanche, c'est symbolique, c'est une grande étape. Il faut 6 mois en moyenne pour apprendre à l'utiliser, selon les objectifs de la personne. Est-ce qu'elle veut juste aller acheter son pain ou aller partout ? Nous les accompagnons au fil de leurs besoins.

**Julie** : La canne blanche est à double tranchant. Elle renseigne le handicap visuel et invite les autres à proposer leur aide. Mais certains la refusent parce qu'ils ont peur de devenir des cibles, se faire agresser ou voler. Surtout les femmes. En 10 ans,

j'ai eu bien plus d'hommes que de femmes en cours de locomotion.

Le sentiment d'insécurité, justement !

### **« Vous sentez-vous en sécurité sur la voie publique ? »**

C'est non pour 54,8 % des sondés, surtout les femmes et les plus de 55 ans.

**Flore** : L'insécurité englobe beaucoup de choses. Tout ce qui perturbe un trajet mémorisé : les travaux, les poubelles qui obstruent les trottoirs, les trottinettes, les klaxons, etc.

**Julie** : L'insécurité est liée à la peur. Parfois, je démarre le cours de locomotion à l'intérieur, avec notre sonothèque. En utilisant le bruit des voitures qui démarrent, des chiens qui aboient, etc. On ne réalise pas comme ça peut angoisser et participer au sentiment d'insécurité.



Julie et Flore commentent l'enquête



## LE ZONA OPHTALMIQUE

**Le zona, c'est le retour de flamme de la varicelle faite pendant la petite enfance. Généralement localisé sur le torse ou dans le dos, souvent très douloureux, le zona peut aussi se déclarer sur le haut du visage. C'est le zona ophtalmique.**

Un adulte sur 3 qui a eu la varicelle durant l'enfance déclarera un zona. Si à ce stade, on n'explique pas vraiment cette réactivation du virus de la varicelle, on sait que les personnes de plus de 50 ans, notamment, sont plus à risque. On sait aussi que dans 10 à 20 % des cas, ce zona est ophtalmique et dans la moitié



Le Professeur François Willermain

de ces cas, l'œil sera touché. Une complication rare mais potentiellement grave que nous explique le Professeur François Willermain, chef du Service d'ophtalmologie au CHU Saint-Pierre de Bruxelles et Professeur d'ophtalmologie à la Faculté de Médecine de l'ULB.

### **Qu'est-ce que le zona ophtalmique ?**

Pour expliquer le zona ophtalmique, il faut d'abord savoir ce qu'est le zona. « C'est la réactivation du virus de la varicelle, cette maladie infantile bénigne, extrêmement contagieuse qui se traduit par une éruption cutanée sur tout le corps de l'enfant. Une fois l'infection passée, le virus de la varicelle va rester dans le corps, en latence dans les ganglions nerveux situés le long de la colonne vertébrale.

Notamment dans le ganglion de Gasser d'où part le nerf ophtalmique. Le virus y restera inactif, jusqu'à son éventuel réveil. S'il se réveille dans ce ganglion, le virus reprendra le chemin du nerf ophtalmique pour déclarer un zona ophtalmique. »

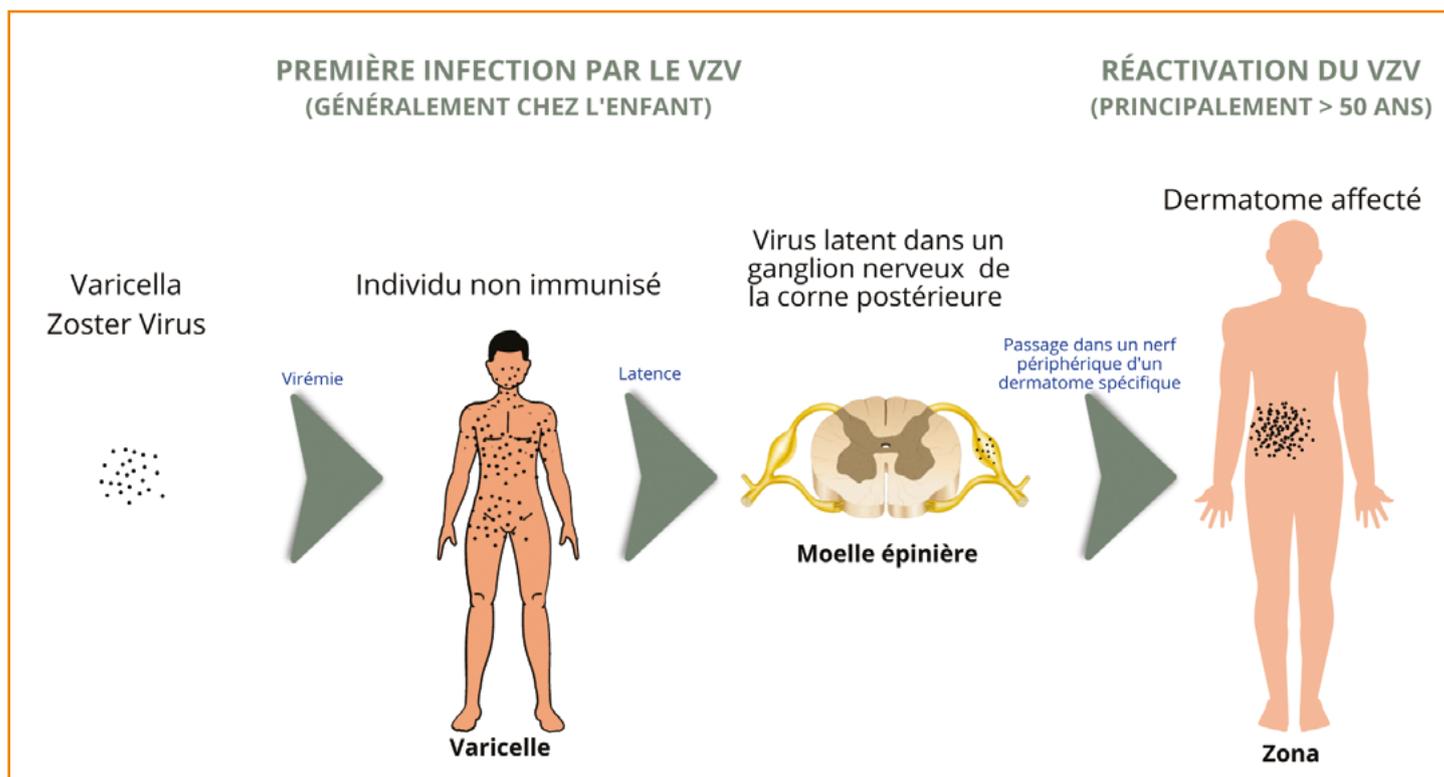
### Quels sont les symptômes ?

« D'abord une douleur, parfois sévère, qui annonce une éruption cutanée au niveau du front, du cuir chevelu, de la paupière, voire de l'œil. Le zona ne se déclare que d'un seul côté du visage. Des boutons ou plutôt des vésicules cutanées vont se développer dans la zone atteinte. Ces pustules, pleines du virus de la varicelle – zona, vont ensuite sécher et donner des croûtes qui finiront par tomber. L'atteinte va durer deux à trois semaines, mais dans certains cas, la douleur peut être

ressentie pendant des mois, voire plus. C'est ce qu'on appelle la douleur post-zostérienne. Une douleur constante ou intermittente, potentiellement invalidante et pour laquelle il faudra consulter un neurologue. Pour éviter cette complication, on recommande l'administration d'un médicament antiviral dès le début du zona. » D'où l'importance de le diagnostiquer au plus vite.

### Les personnes aveugles ou malvoyantes sont-elles plus à risque de déclarer un zona ophtalmique?

« Non, elles ne sont pas plus à risque et la maladie ne sera pas plus grave chez elles. En revanche, les conséquences peuvent être plus impactantes. Dans le cas, par exemple, d'une personne qui ne voit que d'un



œil, l'infection de cet œil valide peut se révéler plus problématique. Outre la douleur de longue durée, il y a d'autres complications. Sans antiviral et en cas d'atteinte oculaire, le zona peut provoquer une kératite (inflammation de la cornée) ou une uvéite (inflammation intraoculaire) qui peuvent parfois donner des rétinites (inflammation de la rétine) pouvant faire baisser l'acuité visuelle ou conduire à la cécité. Globalement, les personnes les plus à risque de déclarer un zona sont les plus de 50 ans, dont le système immunitaire est affaibli. Par le stress notamment, ou par une autre maladie comme le diabète. »

### **Peut-on éviter le zona ophtalmique ?**

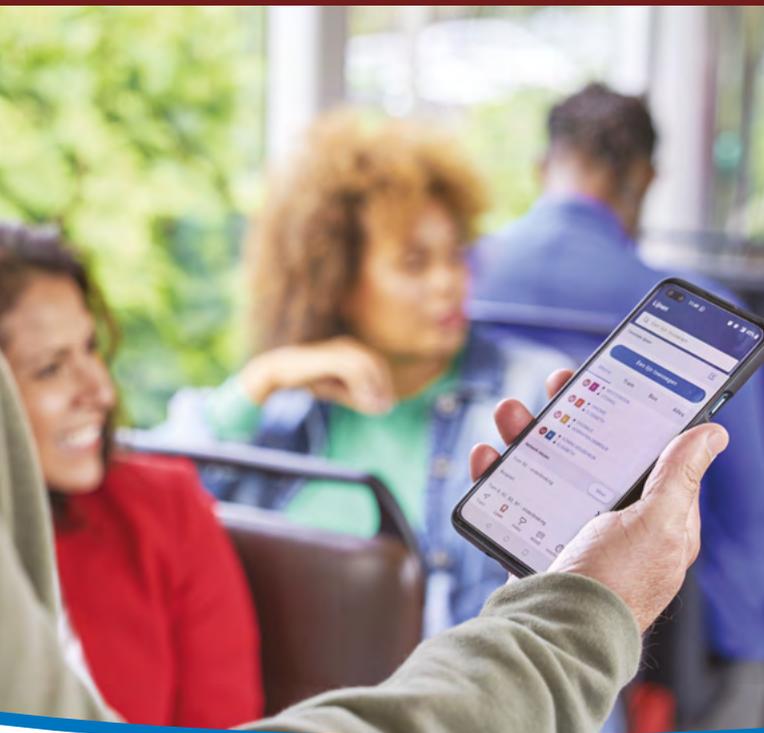
Nous ne sommes pas égaux. « Le zona se déclare généralement chez

les plus âgés. Après 65 ans, on enregistre 4 à 12 cas pour 1 000 personnes, contre 1 à 3 cas pour 1 000 personnes chez les plus jeunes. Rappelons que 10 à 20 % de ces cas de zona seront des zonas ophtalmiques et la moitié toucheront l'œil. Pour éviter le zona, il existe un vaccin, autorisé en Belgique depuis 2021. Il est, à ce stade, recommandé pour les plus de 60 ans ». Enfin, quelques précautions sont à prendre si vous n'avez pas eu la varicelle étant enfant ou si vous n'êtes pas vacciné. Un proche qui a un zona peut vous contaminer, lors d'un contact avec les vésicules. Dans ce cas, vous pourriez déclarer non pas un zona, mais une varicelle. Rappelons que la varicelle est bénigne chez l'enfant mais potentiellement grave chez l'adulte.

### **Si cher vaccin**

Un nouveau vaccin contre le zona est disponible sur le marché belge depuis 2021 : le Shingrix, développé par GSK. Un vaccin en deux doses que le Conseil Supérieur de la Santé recommande aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes immunodéprimées de plus de 16 ans. Les essais ont montré qu'il est efficace à plus de 90 %. Problème, ce vaccin n'est actuellement pas remboursé. Il coûte 170 euros la dose et il en faut deux.

GSK a introduit une demande de remboursement en octobre 2022, la décision finale reviendra à l'INAMI et au Ministre fédéral des Affaires Sociales et de la Santé Publique. Les chercheurs du KCE (Centre d'Expertise des Soins de Santé) ont calculé que pour 10 000 personnes de 60 ans et plus vaccinées aujourd'hui, on éviterait au cours des années suivantes 77 cas de zona et 10 à 12 cas de douleur post-zostérienne par an. Vacciner les personnes à risque coûterait 602 millions d'euros la première année et près de 23 millions d'euros les suivantes. Pour le KCE, le vaccin est trop cher pour envisager une campagne vaccinale à grande échelle.



## LA MOBILITÉ 2.0

**SNCB 47 % - STIB 46 % - De Lijn 36 % - TEC 26 %. C'est la répartition du pourcentage d'utilisateurs qui indiquent n'avoir "aucun problème" à utiliser les canaux numériques. Comment nos membres utilisent-ils les applications de mobilité et que pensent les opérateurs de leur application ?**

### Navigation

En matière de navigation, on peut distinguer les applications destinées à tous (Google Maps ou Plans d'Apple) des applications développées spécifiquement pour les personnes aveugles et malvoyantes (Lazarillo, Blindsquare, ViaOpta Nav...). En général, nos membres sont très satisfaits de l'accessibilité, la clarté et la simplicité des informations fournies par les applications généralistes. Plans et Google Maps permettent de vous géolocaliser, planifier un itinéraire d'un point A à un point B, à pied, en voiture ou en transport en commun, en précisant combien de temps prendra le trajet. Les applications développées spécifiquement pour les personnes aveugles ou malvoyantes sont

moins connues, mais ceux qui les utilisent y trouvent un complément utile. Elles fournissent, par exemple, des informations plus détaillées permettant à une personne aveugle ou malvoyante d'identifier plus facilement les rues, les intersections et les arrêts de bus ou de tram.

### Conseils d'une utilisatrice - Khadija

« ViaOpta Nav donne des indications régulières pendant la marche pour indiquer quelle distance reste à parcourir avant de prendre une autre direction. Il indique également le nom des rues que vous traversez, ce qui permet de savoir où l'on est, à tout moment. Google Maps ne vous dit qu'une seule fois où tourner et ne dit rien d'autre avant l'action suivante.

J'utilise également Moovit. Tout y est, car elle regroupe tous les transports de Belgique et même au niveau international. L'application propose une notification qui vous prévient à l'approche de votre arrêt. Vous pouvez voir en temps réel où vous êtes, à tout moment. C'est important, car compter les arrêts lorsque le bus ne s'arrête pas partout ne fonctionne pas. Cette application combine également différents fournisseurs de transports publics et me dit lesquels prendre pour me rendre du point A au point B, ce qui est particulièrement utile. »



### Transports publics

47 % des utilisateurs de l'app ou du site de la SNCB ne rencontrent jamais de problème. Ils sont 46 % avec la STIB, 36 % pour De Lijn et 26 % pour Le TEC. Ces avis ont été soumis aux Managers en accessibilité des sociétés de transport.

### SNCB

Bien que l'app de la SNCB récolte le meilleur résultat, l'Accessibility manager commence avec un mea culpa. « En termes d'accessibilité pour les personnes malvoyantes,

le lancement de notre application de planification d'itinéraire en 2020 a été une occasion manquée. L'ancienne application était accessible, mais allait disparaître.

Nous étions conscients des problèmes, mais nous n'avons pas pu trouver de solution à temps. Ainsi, de nombreux utilisateurs sont passés à Railer, qui est beaucoup plus accessible aux personnes déficientes visuelles. Selon un collègue, chef de projet en charge du développement de notre application d'assistance et lui-même aveugle, la voix off de l'application s'est beaucoup améliorée entre-temps. Il y a encore un peu de travail : vérifier la taille de la police, les champs qui se chevauchent, etc. Je voudrais lancer un appel aux utilisateurs. Qu'ils essaient notre application et nous fassent savoir où quelque chose ne va pas, afin que nous puissions continuer à y travailler pour apporter les améliorations nécessaires. »



La SNCB a lancé une application Assist à côté de son planificateur d'itinéraire pour faciliter les demandes d'assistance

En effet, nos membres ont indiqué que les informations ne sont parfois pas consultables via l'appli SNCB, alors qu'elles peuvent l'être avec Railer, qui fournit également plus d'infos sur les arrêts. Certains ont également indiqué qu'ils aimeraient pouvoir voir la composition du train en détail et être informés de quel côté du train descendre.

### STIB

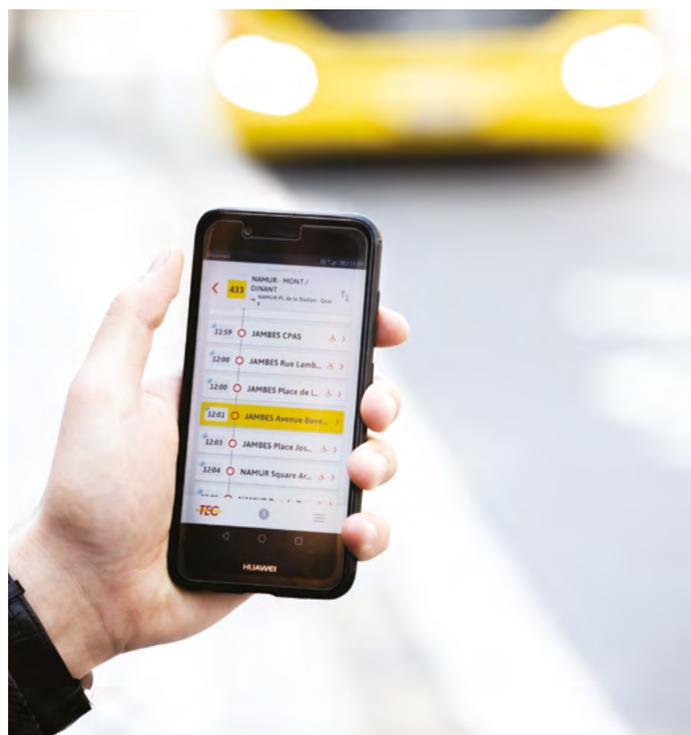
Satisfaction pour l'opérateur Bruxellois. « Notre application obtient de bons résultats en termes d'accessibilité, notamment parce qu'elle a été testée par un client aveugle au cours du processus de développement. Nous avons également engagé un développeur web aveugle qui a tout revérifié. » Un engagement confirmé par nos membres-testeurs. Ils trouvent l'application de la STIB claire, conviviale et très accessible. Beaucoup estiment qu'elle peut servir d'exemple aux autres opérateurs.

### Le TEC

26 % des utilisateurs des technologies des transports en commun ne rencontrent aucun problème avec le site ou l'app du TEC. Le manque de contraste et l'absence de notification des arrêts sont fréquemment cités comme

problème à résoudre. Des problèmes dont le groupe a conscience. « Nos outils numériques ne sont plus satisfaisants, pas seulement pour les personnes aveugles et malvoyantes. Nous travaillons actuellement à leur refonte, sur base d'un audit qui sera réalisé auprès de tous les clients, y compris ceux qui ont des besoins spécifiques. Avant d'être mis en service, nos outils seront testés, avec l'aide du CAWaB (Le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) pour que nous soyons certains de proposer quelque chose qui convienne à absolument tout le monde ».

### **Retrouvez aussi l'état des lieux et l'interview du coordinateur en accessibilité de De Lijn dans Witte Stok.**





## EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL

**Droits des personnes handicapées, services sociaux et d'aide à la personne, mobilité, accessibilité... Vous trouverez ici une information condensée et pratique, centrée sur le handicap visuel et les mesures qui ont un impact important sur la vie sociale de nos bénéficiaires.**

### **Augmentation des allocations et des pensions**

Pension des salariés et des indépendants :

- La pension minimale augmentera de 2 % ce 1er juillet.
- Les pensions prises en 2018 et ensuite seront augmentées de 2 % ce 1er juillet.
- Les pensions prises avant 2008 augmentent de 1,2 % ce 1er juillet.
- Le montant du plafond salarial augmentera de 2 % le 1er janvier 2024.
- Le pécule de vacances des pensionnés augmentera de 3,8 % ce 1er mai et de 2,5 % le 1er mai 2024.

Allocations sociales :

- Le Revenu d'Intégration et l'Allocation de Remplacement augmenteront de 2% ce 1er juillet.

La GRAPA (accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes) augmentera de 2 % ce 1er juillet.

### **Un nouveau site web pour la European Disability Card**

Cette carte favorise l'accès aux loisirs, au sport et à la culture aux personnes en situation de handicap. Elle donne droit à des réductions, voire à la gratuité en Belgique et prochainement dans tous les pays d'Europe. Pour la recevoir gratuitement et découvrir l'agenda et les partenaires, surfez sur [www.eudisabilitycard.be](http://www.eudisabilitycard.be)

### **L'application itsme plus accessible**

Du neuf sur l'Iphone, pour ceux

qui utilisent itisme ! L'application d'identification et d'authentification mobile utilise désormais la technologie VoiceOver, qui permet aux personnes aveugles et malvoyantes de composer leur code sur un écran tactile en l'énonçant à voix haute. Elle remplace la carte d'identité et le lecteur ID pour permettre de s'identifier sur un site officiel (tax-on-web, Direction Générale personne handicapée, etc), payer en ligne ou encore signer un document électroniquement, grâce au smartphone.

Attention, cette fonction VoiceOver n'est disponible que sur iOS (Iphone). Les utilisateurs d'Android devront encore patienter.

## **BRUXELLES**

### **Prolongation de l'intervention sociale pour l'eau en région bruxelloise**

Cette aide est accordée une fois par an et pour toute l'année aux ménages dont un des membres dispose du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée).

L'intervention comprend une part fixe de 6 € par ménage et une part variable de 30 € par personne composant le ménage. Plus d'infos sur [www.vivaqua.be](http://www.vivaqua.be).

## **WALLONIE**

### **La Wallonie adopte son plan d'accessibilité 2022-2024**

Ce plan, destiné à améliorer l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap, compte près de 50 actions. Citons, l'amélioration de l'accès aux bâtiments publics, la nomination de référents handicap et le lancement de campagnes de sensibilisation, dont une sur les chiens d'assistance. Ce plan 2022-2024 a été élaboré avec le CAWaB, le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, dont la Ligue Braille fait partie.

De son côté, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la mise en place d'un conseil consultatif des personnes en situation de handicap. Ce conseil de 15 membres, désigné pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois, remettra des avis sur les avant-projets de décrets et les projets d'arrêtés relatifs à la politique des personnes en situation de handicap.

### **Un nouveau numéro pour l'antenne régionale de Charleroi**

Un changement très important puisque cette antenne fonctionne sur rendez-vous. Le nouveau numéro est le 071 32 92 44. L'adresse ne change pas : Boulevard Tirou, 12.



## LES AIDES EN CHEMIN

**Circuler sur la voirie en tant que personne aveugle ou malvoyante peut être éprouvant. La rue inonde de stimuli : bruits, ressentis, odeurs, tous porteurs d'informations qu'il faut gérer... à temps !**

Selon notre enquête, 54,8 % des personnes aveugles ou malvoyantes ne se sentent pas en sécurité en rue. Il existe, heureusement, des outils pour se déplacer sans risque et de façon autonome.

### **La canne de locomotion**

Mode de déplacement à part entière ! 75 % des personnes aveugles et 44 % des personnes malvoyantes utilisent une canne blanche. Les plus nombreux sont les 15-34 ans. La Ligue Braille vous apprend à la maîtriser, après l'évaluation de votre mobilité et de vos besoins. La formation dure 6 à 8 mois, cela peut sembler long car il y a beaucoup de choses à apprendre : d'abord dans nos locaux, bien tenir la canne, se déplacer en ligne droite,

changer de direction, estimer les distances, reconnaître et remarquer les obstacles, les différents revêtements de sol, les murs, les bornes, les escaliers ou les dénivelés. Les exercices se poursuivent à l'extérieur, pour reconnaître un passage piéton, apprendre à traverser (avec ou sans feux sonores). Si besoin, l'apprentissage continue dans les transports en commun pour apprendre à prendre un bus, passer les portiques ou mémoriser les itinéraires les plus souvent empruntés. Ce qui demande énormément de pratique.

### **Le chien guide**

Un chien guide peut être un complément à la canne blanche, pour se sentir plus en sécurité lors des

déplacements. Mais il est nettement moins courant. Selon notre enquête, près de 6 % des sondés ont un chien guide. Particulièrement les 35-54 ans. Pour avoir un chien guide, il faut (évidemment) aimer les chiens, en prendre soin, le sortir, le soigner mais aussi maîtriser l'utilisation de la canne blanche. Lorsqu'une personne aveugle ou malvoyante ressent le besoin de se déplacer avec un chien guide, elle doit passer par une procédure d'attribution. Le chien, lui, doit suivre une longue formation : entre 6 et 8 mois, en plus d'une année de sociabilisation dans une famille d'accueil. La remise d'un chien d'aveugle ne se fait pas au hasard, le maître et le chien prennent le temps de s'apprivoiser. La Ligue Braille dispose des agréments dans les 3 régions du pays, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

On l'a vu, les maîtres de ces chiens font majoritairement partie de la tranche d'âge 35-54 ans. Permettre aussi aux ados de bénéficier d'un chien d'aveugle, c'est le souhait de Dogs4blind. Cette asbl travaille avec la Fondation Frédéric Gaillanne, une école canine reconnue en France et qui s'attache particulièrement au dressage de chiens guides à destination des ados. En Belgique, ils sont peu nombreux dans cette tranche d'âge à avoir un chien guide. Dogs4Blind veut y remédier.



### **Nous adaptons nos cours de locomotion !**

Les suivis en locomotion évoluent au gré des transformations sociologiques et technologiques :

Nos instructeurs doivent régulièrement mettre leurs connaissances à jour. Tester les innovations technologiques, comme la canne électronique, les recommander au cas par cas et assurer leur apprentissage.

En 2022, 8 sondés aveugles et malvoyants se déplacent régulièrement, contre 7 sur 10 en 2013. Combien en 2033 ? Et si on faisait le pari que la mobilité ne soit plus un frein à l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes ? Pour continuer à rendre ces formations possibles, faites un don sur le compte BE11 0000 0000 4848 avec la communication « SLB 2023 ». **Merci pour votre générosité !**

## QUOI DE NEUF AU BRAILLESHP ?

**Vous désirez utiliser une canne blanche mais vous ne savez laquelle choisir? Demandez conseil au BrailleShop.**

Pour avoir droit à une canne blanche, il faut remplir l'une des conditions suivantes :

- être en situation de handicap visuel d'au moins 60 % (barème officiel belge pour la détermination du degré d'invalidité) ;
- obtenir une prescription d'un ophtalmologue agréé en réadaptation.

Les associations d'aides pour personnes aveugles et malvoyantes sont tenues de veiller à ce que la canne blanche soit utilisée par une personne répondant à ces exigences légales. Un membre de la Ligue Braille ne devra pas financer lui-même sa première canne blanche.

### Comment la choisir ?

Il existe différentes cannes blanches. La canne **d'identification** signale aux autres usagers que la personne qui la tient est en situation de handicap visuel. Automobilistes, cyclistes et piétons sont informés qu'il faut être plus attentifs. La canne **d'appui** sert à maintenir l'équilibre. Elle est avant tout

utilisée comme canne ordinaire ou béquille. Elle est blanche pour signaler, également, le handicap visuel.

La canne **de locomotion** est plus longue que les précédentes, ce qui permet à l'utilisateur d'explorer l'espace en "tapant" devant lui, en détectant les points de repère et les obstacles par l'ouïe et le toucher. Sa longueur est calculée pour donner à l'utilisateur un temps de réaction suffisant.

L'apprentissage des techniques de cette canne nécessite des cours de mobilité, dispensés à la Ligue Braille.



De gauche à droite : canne d'identification, d'appui et de locomotion

Le BrailleShop reste disponible sur rendez-vous à Bruxelles le mardi, mercredi et jeudi et par téléphone du lundi au jeudi (10h-12h et 13h30-16h). Les dernières informations sur notre fonctionnement, nos activités, les articles disponibles et les prix se trouvent sur le site [www.braille.be/brailleshop](http://www.braille.be/brailleshop).



## ALLER TRAVAILLER, DÉJÀ DU BOULOT !

**Selon notre enquête, plus de 8 personnes aveugles ou malvoyantes sur 10 se déplacent tous les jours ou presque sur la voie publique. Surtout les 15-54 ans. Ils étudient ou travaillent. Focus sur le métro - boulot - dodo d'un trentenaire aveugle.**

Moez est aveugle depuis 2016. Il vit, étudie et travaille à Bruxelles. Il termine son Master en droit de l'environnement et droit immobilier et travaille depuis 2 ans comme juriste chez Bruxelles Environnement. Moez suit également une formation en informatique à la Ligue Braille et fait de la musculation. Il bouge énormément et il y tient. Comme 73,2 % des personnes sondées dans notre enquête, Moez se déplace avec les transports en commun et comme 3 utilisateurs sur 4, il utilise Google Maps sur son smartphone.

Moez étudiait la médecine lorsqu'il a subitement perdu la vue, à l'âge de 23 ans. Pas question pour lui de cesser ses activités.

« J'ai immédiatement appris à utiliser la canne blanche et me suis réorienté vers le droit ». Moez circule tous les jours dans Bruxelles, mais se rend aussi très souvent à Paris et en Tunisie, son pays d'origine. « Là-bas, la canne blanche est rare. Il n'y a pas de dalles podotactiles, ni de feu de signalisation sonore, parfois même pas de trottoir. Il faut être vigilant. En revanche, il y a toujours quelqu'un qui propose son aide. On aide moins à Bruxelles ».

### **La difficulté de déménager**

Moez vit dans le centre de Bruxelles. Son bail arrive bientôt à terme, il doit quitter son appartement. Outre la difficulté de convaincre un

nouveau propriétaire, le jeune juriste a une autre contrainte : rester dans ce quartier qu'il connaît par cœur et où tout le monde le connaît. Une précieuse sécurité. Car changer de lieu de vie impliquerait de recréer un tissu social et mémoriser les nouveaux trajets.

Moez peut faire du télétravail. Des navettes de bus le conduisent de la gare du Nord à son bureau. Un service offert à tous les travailleurs. Assez réticent au début, Moez n'hésite plus aujourd'hui à demander de l'aide. « Notamment pour savoir dans combien de temps arrive le métro. A Paris c'est annoncé, ça manque à Bruxelles.

On me demande souvent pourquoi je ne suis pas accompagné de mes parents. Mais j'ai 30 ans ! Je n'ai aucune envie d'être dans cette logique ».



Moez dans la navette entre son lieu de travail et la gare

### Que dit la loi ?

En Belgique, les employeurs doivent prévoir des « aménagements raisonnables » pour les travailleurs en situation de handicap, mais ils concernent principalement l'aménagement du poste de travail. Il n'y a pas d'obligation pour le trajet. Certains avantages fiscaux (diminution du taux de TVA, remboursement des taxes de mise en circulation) peuvent être octroyés par le Service public fédéral Finances à une personne en situation de handicap, à l'achat d'un véhicule. - [www.handicap.belgium.be](http://www.handicap.belgium.be)

En Wallonie, l'AViQ intervient pour les trajets des travailleurs reconnus en situation de handicap, à hauteur de 15 centimes le kilomètre. Si le travailleur doit se déplacer en taxi, l'intervention correspond à la moitié du montant de la course. - [www.aviq.be](http://www.aviq.be).

En région bruxelloise, le Service Phare intervient dans le remboursement des frais de déplacement, en fonction du handicap. Un aller-retour est octroyé par jour. L'employeur doit remplir un formulaire de prestations. - [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be).



## LA FABRIQUE DE JEUX ADAPTÉS

**En 2022, la Ligue Braille a prêté 326 jeux de société à ses membres. Envoyés gratuitement chez eux, sur simple demande. L'artisane de ce sain trafic s'appelle Hatice Dasdelen, 28 ans, ludothécaire de la Ligue Braille, passionnée (évidemment) par le jeu.**

Hatice rayonne depuis 4 ans entre les étagères de jeux de société de la Ligue Braille. Elle connaît toutes les boîtes. Normal, chacune est passée entre ses mains pour être adaptée aux personnes aveugles et malvoyantes.

« Une petite partie des jeux qui sont ici ont été créés pour un public aveugle ou malvoyant. La Ligue Braille les achète grâce aux dons et aux subsides, mais l'immense majorité des jeux que nous prêtons sont des jeux classiques que nous avons adaptés. C'est la plus grande partie de mon travail », confie Hatice.

Aidée de bénévoles également mordus de jeux, Hatice scrute

le catalogue des sorties et fait son marché. « Pour adapter un jeu, il faut d'abord étudier scrupuleusement le mode d'emploi, afin de s'assurer que la vue peut être remplacée par un autre sens (nous avons de nombreux jeux olfactifs ou musicaux). Il faut remplacer ou supprimer les épreuves qui nécessitent de voir. Sinon, envisager la participation d'un joueur voyant, le Trivial Pursuit par exemple ».

Une fois le mode d'emploi retravaillé, Hatice et les bénévoles passent à l'adaptation du jeu : plateau, cartes, billets, pions et dés sont rendus accessibles, à coups de points de colle, traits de pâte à marquer et pose de tissus doux ou râpeux.

Certaines cartes sont réécrites en grands caractères ou en braille. Parfois, il faut carrément changer de boîte pour une plus grande. Le jeu qui a donné le plus de fil à retordre à Hatice ? Le Monopoly !

« Réécrire toutes les cartes en grands caractères, différencier les billets de banque, mettre le plateau en relief et séparer les zones a duré plus d'un mois. Le Nonsense aussi, j'ai réécrit toutes les cartes à la machine Perkins (qui transcrit le braille) pendant le confinement ».



Points de colle, feutrine et traits de pâte permettent de rendre un jeu accessible

### **Le top des emprunts**

Le jeu le plus demandé en 2022 ? « Le labyrinthe magique ! Un jeu hyper simple qui peut être joué par toute la famille, voyants ou non,

sans cassure de rythme ». Autre jeu très demandé, le Blikado, un mikado adapté aux déficiences visuelles. Suivent des jeux bien connus tels que le Puissance 4 et le Monopoly. « Souvent, les parents ou grands-parents empruntent des jeux qu'ils connaissent. Il y a pourtant tant de jeux supers et parfaitement adaptés », déplore Hatice. Son préféré ? « Kingdomino ! Un jeu de domino, transformé en jeu de territoire. J'aime aussi beaucoup le Kikafé, un jeu de mémoire très efficace que j'amène à tous les stages de la Ligue Braille ».

« Je suis très demandeuse de retours. Conseiller, c'est aussi mon travail, donc n'hésitez pas ! Lorsque vous empruntez un jeu, osez, testez de nouvelles choses, posez vos questions ! Nous avons ici 596 jeux, en français, en néerlandais, pour tous les âges. Je serai ravie de vous orienter pour que vous passiez les meilleurs moments possibles ».

**La ludothèque de la Ligue Braille prête jusqu'à 3 jeux pour une durée d'un mois (renouvelable). Les jeux sont envoyés gratuitement. Infos et renseignements : 02 533 32 40 ou [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be).**

## QUOI DE NEUF À LA BIBLIOTHÈQUE ?

Bonne nouvelle ! Vous êtes plus nombreux à pouvoir emprunter des livres audio dans notre bibliothèque. Grâce au Traité de Marrakech, les « lecteurs empêchés » y ont aussi accès. Il s'agit des personnes en situation de handicap moteur lourd, de déficience intellectuelle, d'autisme ou de la maladie de Parkinson. Il s'agit aussi des porteurs de troubles « Dys », (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, etc) qui concernent 8 à 10 % de la population et rendent la lecture fastidieuse.

De nombreux parents se tournaient vers la Ligue Braille pour obtenir la version audio d'un livre pour leur enfant, mais nous ne pouvions pas accéder à leur demande.

Désormais, sur présentation d'une attestation, les « lecteurs empêchés » peuvent aussi télécharger les livres audio de notre catalogue et celui de l'Accessible Book Consortium (98 000 livres en français, 39 500 en néerlandais).

L'an dernier, 106 lecteurs empêchés et une école ont accédé à nos livres audio, contre 55 demandes en 2021. Des livres audio téléchargeables à volonté, aucun lecteur n'en est donc privé !

### Le Top 5 des livres audio empruntés à la Bibliothèque Braille.

« **Il nous restera ça** », Virginie Grimaldi, livre audio n° 37012  
À 33 ans, Iris trimballe sa vie dans une valise. Théo, 18 ans, a peu de rêves. À 74 ans, Jeanne regarde son existence dans le rétroviseur. Rien ne les destinait à se rencontrer.

« **Alibi** », Pieter Aspe, livre audio n° 36910  
Découverte macabre sur le plateau de tournage d'une série policière à Bruges.

« **La porte du ciel** »,  
Éric-Emmanuel Schmitt, livre audio n° 36901  
L'éternité n'empêche pas l'impatience : Noam cherche celle qu'il aime, enlevée dans de mystérieuses conditions.

« **Un si bel horizon** », Françoise Bourdin, livre audio n° 37004  
En Corse, l'histoire d'une famille unie pour le meilleur et pour le pire.

« **Merci, Grazie, Thank you** », Julien Sandrel, livre audio n° 36903  
Gina, charmante vieille dame joue chaque mois aux machines à sous. Et voilà qu'un jour, elle gagne !



## TOUTE AIDE A SON IMPORTANCE

**Un handicap visuel affecte tous les aspects de la vie. Mais de nombreuses personnes sont présentes pour aider, accompagner et soutenir les personnes aveugles et malvoyantes dans leur quotidien. Des personnes bien souvent dans l'ombre, que nous mettons ici en lumière.**

### **Les personnes accompagnantes**

L'entourage, que ce soit un partenaire, la famille, un ami, etc, a souvent un rôle important dans la vie des personnes déficientes visuelles. Il peut notamment aider aux tâches ménagères, administratives ou les accompagner dans leurs déplacements (notre enquête révèle que 60 % des personnes sondées se déplacent avec un proche ou un bénévole).

André, 75 ans, compagnon de Virginie, devenue aveugle en 2020, témoigne : « Ma priorité c'est son bien-être. Chaque moment de bonheur dans la journée est une victoire. Je la conduis en voiture. Je range la maison et la cuisine

quand elle prépare les repas. Le plus difficile est de l'aider sans l'aider, c'est-à-dire sans lui montrer que je l'aide pour lui laisser un maximum d'autonomie. »



André et sa compagne Virginie

### **Devenir aidant proche**

S'occuper d'un proche peut se révéler chronophage et énergivore.

Certaines personnes décident de stopper ou réduire leurs activités professionnelles. Depuis 2020, il existe un statut : celui d'aidant proche, une « personne qui apporte une aide et un soutien continu ou réguliers à une personne aidée ». Il peut s'agir d'une assistance quotidienne, d'un suivi de sa santé, son hygiène, son confort, ses démarches administratives, la gestion de son budget, son écoute, etc. On recense aujourd'hui plus de 211 000 aidants proches en Belgique. Certains sont indemnisés. Pour ce faire, demandez d'abord la reconnaissance générale à votre mutuelle. Si votre implication dépasse les 50 heures par mois, ou 600 heures par an, vous pouvez demander un congé thématique rémunéré à l'ONEM. Plus d'infos : [www.aidants-proches.be](http://www.aidants-proches.be).

La Ligue Braille accueille également toutes les personnes accompagnantes et les aidants proches aux activités organisées. N'hésitez pas à consulter le calendrier pour venir y participer.

### **Et pourquoi pas un voisin ?**

Helpper, une plateforme d'aide à domicile en ligne développée avec le soutien de plusieurs mutualités, vous met en relation avec des habitants de votre quartier prêts à vous aider (helppers) soit de manière ponctuelle, soit pour des tâches récurrentes.

Helpper est actif en Belgique mais plus précisément en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale. La rémunération d'un helpper est comprise entre 0 € et 18 € par heure travaillée. Vous décidez vous-même du montant qu'il reçoit. Si vous êtes domicilié en Flandre ou en Région Bruxelles-Capitale et que vous bénéficiez d'un budget d'assistance personnelle (PAB) ou d'un budget personnalisé (PVB), vous pouvez payer ces services avec celui-ci. Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur [www.helpper.be](http://www.helpper.be)



### **Une aide spontanée**

Notre enquête a également mis en évidence l'aide offerte en rue, par des inconnus. Un répondant sur 2 confirme se faire aider spontanément sur la voie publique. Une aide généralement perçue comme agréable et prévenante (même s'il peut arriver qu'elle soit ressentie comme imposée voire condescendante).

Toute aide a son importance pour les personnes aveugles et malvoyantes. Alors, MERCI de tout cœur à toutes ces personnes qui, comme André, leur consacrent du temps !



Canne Blanche, trimestriel de la Ligue Braille, est une production du Service communication, en collaboration avec les différents services de l'association.

Photos : SNCB, STIB, le TEC, De Lijn, CAWaB, GSK, KCE, Dogs4blind, Helpper, Moovit, Pexels, Louis David, Jean-Michel Byl, Ligue Braille.

Impression : Daddy Kate.

## ABONNEMENT

- 15 € à verser sur le compte :  
BE11 0000 0468 0248  
BIC : BPOTBEB1  
Communication : « Abonnement Canne Blanche ».
- Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40 €.
- Disponible en PDF et en audio ([www.braille.be](http://www.braille.be)), et sur demande en braille et sur CD Daisy.



- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avertir !
- Ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.



## CONTACT.

Ligue Braille asbl, rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles.

Tél. : 02 533 32 11 – E-mail : [info@braille.be](mailto:info@braille.be) - [www.braille.be](http://www.braille.be).

Compte pour faire un don : IBAN BE11 0000 0000 4848 - BIC : BPOTBEB1.

Éditeur responsable : Noëlla Jardin, rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles.

La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre Privacy Policy sur [www.braille.be](http://www.braille.be). Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via [info@braille.be](mailto:info@braille.be).

# #RUNFORBLINDKIDS



Participez aux 20 km de Bruxelles  
avec la Ligue Braille  
Le 28/05/2023 !

Inscrivez-vous sur [go.braille.be](https://go.braille.be)  
pour courir ou marcher avec nous  
au profit des enfants aveugles  
et malvoyants.

Plus d'informations : **02 533 33 34**  
ou **20km@braille.be**



**ligue braille**<sup>asbl</sup>  
une autre façon de voir la vie



Scannez pour  
vous inscrire